

NOS RÉF. DBI/OMZ-CIRn.04_23

DATE 22/05/2023

ANNEXE(S) 1

CONTACT ARABELLA D'HAVÉ

E-MAIL: arabella.dhave@health.fgov.be

Circulaire adressée au

- Directeur général
- Médecin chef
- Responsable RHM

OBJET : Annonce de l'application APR-DRG V40.0 pour le regroupement de l'ICD-10-BE version 2023

Madame, Monsieur,

Par cette lettre, nous souhaitons vous informer de notre intention d'utiliser le logiciel de groupage associé 3M APR-DRG V40.0 à partir du 01/01/2024 pour le regroupement des données encodées avec l'ICD-10-BE version 2023.

Pour les soins à basse variabilité, le 3M APR-DRG V40.0 sera également appliqué. Le changement de version de l'APR-DRG (de la V38.0 à la version V40.0) et de l'ICD-10-CM (de la version 2021 à la version 2023) n'a pas occasionné d'ajustements de la définition des groupes de patients. Il n'y a également aucun nouveau groupe de patients.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est à noter que la description(colonne 2) des groupes 20 à 23 ne reprend plus l'âge. Cela ne change rien au contenu de ces quatre groupes de patients, qui, pour rappel, est défini par les colonnes 3 à 11.

La nouvelle annexe 1 avec la définition des groupes de patients de l'arrêté royal portant exécution de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité vous est transmise à titre informatif . Elle se trouve en pièce jointe de cette circulaire (les ajouts sont en vert et les suppressions sont en rouge) et fera ultérieurement l'objet d'une publication au Moniteur belge.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mickaël Daubie
Directeur Service Soins de Santé
INAMI

Arabella D'Havé
Chef de Cellule Standards

Tom Van Renterghem
Chef de Service Data et Information
stratégique